

RMLL 2010 (Bordeaux)

Schémas de valorisation Open Source

Ir Robert VISEUR

Assistant @ FPMs (UMons)
Chercheur @ CETIC

Qui suis-je ?

- Mon nom: Robert Viseur (www.roberviseur.be).
 - Ingénieur civil, Maître en management de l'innovation.
 - Expertise spécifique dans les aspects économiques des logiciels libres et les pratiques de co-création.
 - Responsable de logiciellibre.com (annuaire de prestataires en logiciels libres).
 - Assistant dans le Service d'Economie et de Management de l'Innovation (mi.fpms.ac.be) de la Faculté Polytechnique de l'Université de Mons (www.umons.ac.be).
 - Conseiller en technologies au CETIC (www.cetic.be).
 - Centre de recherche en TIC.
 - A l'origine du projet Cellavi (*Centre d'Expertise en Logiciel Libre à Vocation Industrielle*).

Introduction

• De quoi va-t-on parler?

- Comment gagner de l'argent avec des logiciels libres?
- Comment choisir une stratégie de valorisation?
 - Comment choisir entre libre et propriétaire?
 - Existe-il des choix intermédiaires?
 - Comment choisir une licence libre ?
- La démarche proposée se veut simple et pragmatique.

Gagner de l'argent avec du logiciel

• Quelles sont les logiques et stratégies de valorisation NTIC? (1/3)

- Plusieurs stratégies de valorisation (cfr. Demil & Lecocq, 2003):
 - 1. la stratégie propriétaire (pas de partage),
 - 2. la stratégie de rente (licenciés en petit nombre),
 - 3. la stratégie de flexibilité (licenciés en grand nombre),
 - 4. la stratégie de partage (pas de sélection des licenciés),
 - 5. la stratégie Open Source (idem, pas de droits réservés).

→ Diffusion de plus en plus large, contrôle de plus en plus faible.

• Quelles sont les logiques et stratégies de valorisation NTIC? (2/3)

- Trois logiques sous-jacentes (cfr. Demil & Lecocq, 2003):
 - logique d'autonomie (1),
 - logique de coopération (2 et 3),
 - logique de co-évolution (4 et 5):
 - entraîner le secteur derrière soi,
 - imposer sa marque ou sa technologie comme "standard",
 - parallèle avec le principe de la co-création (cfr. sources).

• Quelles sont les logiques et stratégies de valorisation NTIC? (3/3)

- La logique peut varier dans le temps.
- Exemple:
 - ouvrir pour permettre l'extension du marché puis re-fermer pour mieux s'approprier (cfr. Demil & Lecocq, 2003).
 - ouvrir progressivement afin d'organiser une transition (cfr. Muselli, 2007).
- La logique de co-évolution guide:
 - l'approche libre / Open Source,
 - les modèles hybrides / communautaires.

• Quelques remarques avant de parler « logiciels libres »...

- Plusieurs approches techniques permettent de favoriser la coopération:
 - Mise en œuvre d'interfaces de programmation d'applications (API).
 - Utilisation de formats, protocoles et standards ouverts (ODF, SVG, XMPP,...).
- Les approches peuvent être combinées.
 - Les brevets logiciels (pour ceux qui aiment ;-)) ne sont pas incompatibles avec les licences libres.
 - Idem pour la protection des marques.

Gagner de l'argent avec du logiciel libre

• Quelle est la définition de « logiciel libre »? (1/2)

- Le logiciel libre est défini par quatre libertés:
 - liberté 0 = liberté d'exécuter le programme,
 - liberté 1 = liberté d'étudier le fonctionnement du programme,
 - liberté 2 = liberté de redistribuer des copies,
 - liberté 3 = liberté d'améliorer le programme et d'en publier les améliorations.
- Accès au code source = condition nécessaire mais non suffisante!

• Quelle est la définition de « logiciel libre »? (2/2)

- Globalement, un logiciel libre est Open Source, et vice versa.
 - Les différences sont surtout culturelles (éthique vs management).
 - Les licences sont globalement les mêmes (cfr. OSI et FSF).
- Si une des 4 libertés est manquante: ce n'est pas un logiciel libre!
 - voir les licences hybrides, communautaires,... (licences "Canada Dry").
 - Exemple: licence SCSL (cfr. Muselli, 2007).

• Quel est le principe d'une licence libre?

- Les licences libres garantissent les 4 libertés.
- Les licences peuvent être permissives ou gauches d'auteur (=copyleft).
 - Une licence permissive (ex.: BSD, MIT) permet le changement de licence (ex.: fork propriétaire).
 - Une licence gauche d'auteur (ex.: AGPL, MPL, CDDL, LGPL, GPL) impose un « devoir contributif ».
 - Le devoir contributif peut être plus ou moins fort : AGPL > GPL > MPL / CDDL > LGPL >>> BSD.
 - Les licences libres sont nombreuses mais quelques « classiques » se dégagent (AGPL, GPL, LGPL, MPL, MIT, BSD,...).
- Principe, pour les éditeurs, des accords de contributeurs (exemple: Sun SCA, shrl.be/00004y).

• Quels sont les principaux modèles d'affaires? (1/3)

- La diversité de modèles d'affaire est importante.
- La rémunération se fait généralement sur du service:
 - intégration et tierce maintenance applicative (ex.: Linagora),
 - support et intégration de produits d'édition (ex.: OpenERP, Nuxeo → édition Open Source),
 - hébergement d'applications (ex.: Tiny/OpenERP, Nexedi/ERP5, Linagora/OBM,...),
 - formation (ex.: Anaska),
 - ...

• Quels sont les principaux modèles d'affaires? (2/3)

- La rémunération peut aussi se faire sur les licences:
 - système de « double licence »
 - pas de devoir contributif, plus de fonctionnalités, etc.
 - exemple: serveur de base de données MySQL, bibliothèque Trolltech QT (avant 2009), Compiere Professional & Enterprise Edition, Zimbra Network Edition,...
 - vente d'extensions propriétaires (modèle noyau-extension)
 - exemple: extensions payantes pour Magento (sur Magento Connect)
- L'écosystème d'affaires est une source de revenus...

• Quels sont les principaux modèles d'affaires? (3/3)

- Le logiciel libre permet aussi des économies par la coopération (standards ouverts et technologiques)
 - Cas particulier des administrations: mutualisation (ex.: Tabellio, CommunesPlone).
 - Opportunité pour les entreprises de pouvoir proposer des services sur ces technologies issues du secteur public.
 - Cas particulier des entreprises: « coopétition » (ex.: OW2).
 - Mise en commun des développements sur des briques logicielles (souvent: infrastructure) à faible pouvoir de différenciation, ensuite utilisées par les « coopétiteurs » sur des projets à forte valeur ajoutée.

• Qu'entend-t-on par « écosystème d'affaires »? (1/2)

- Indépendamment de toute considération idéologique, l'opportunité de créer un écosystème d'affaires est la principale motivation à libérer un logiciel. En pratique:
 - Une technologie est développée par un développeur, une entreprise, une administration;
 - Le code source est mis à disposition sur une plateforme outillée (= forge),
 - Des contributeurs (autres développeurs, des concurrents = coopération, autres administrations = mutualisation) apparaissent ou sont « recrutés »,
 - Des entreprises de services et/ou d'édition viennent proposer leurs services sur la technologie partagée.

• Qu'entend-t-on par « écosystème d'affaires »? (2/2)

- Exemples: CommunesPlone, OpenERP,...
- Des gains existent en terme :
 - de développement de l'image de marque,
 - de partage des coûts de développement,
 - de richesse technologique des développements et...
 - de revenus (contrats de support pour les partenaires, certifications, places de marché,...).
- L'enjeu principal est de capter ces externalités (= problème de gestion)!

Schéma de valorisation

• Quelle est la philosophie de ce schéma de valorisation?

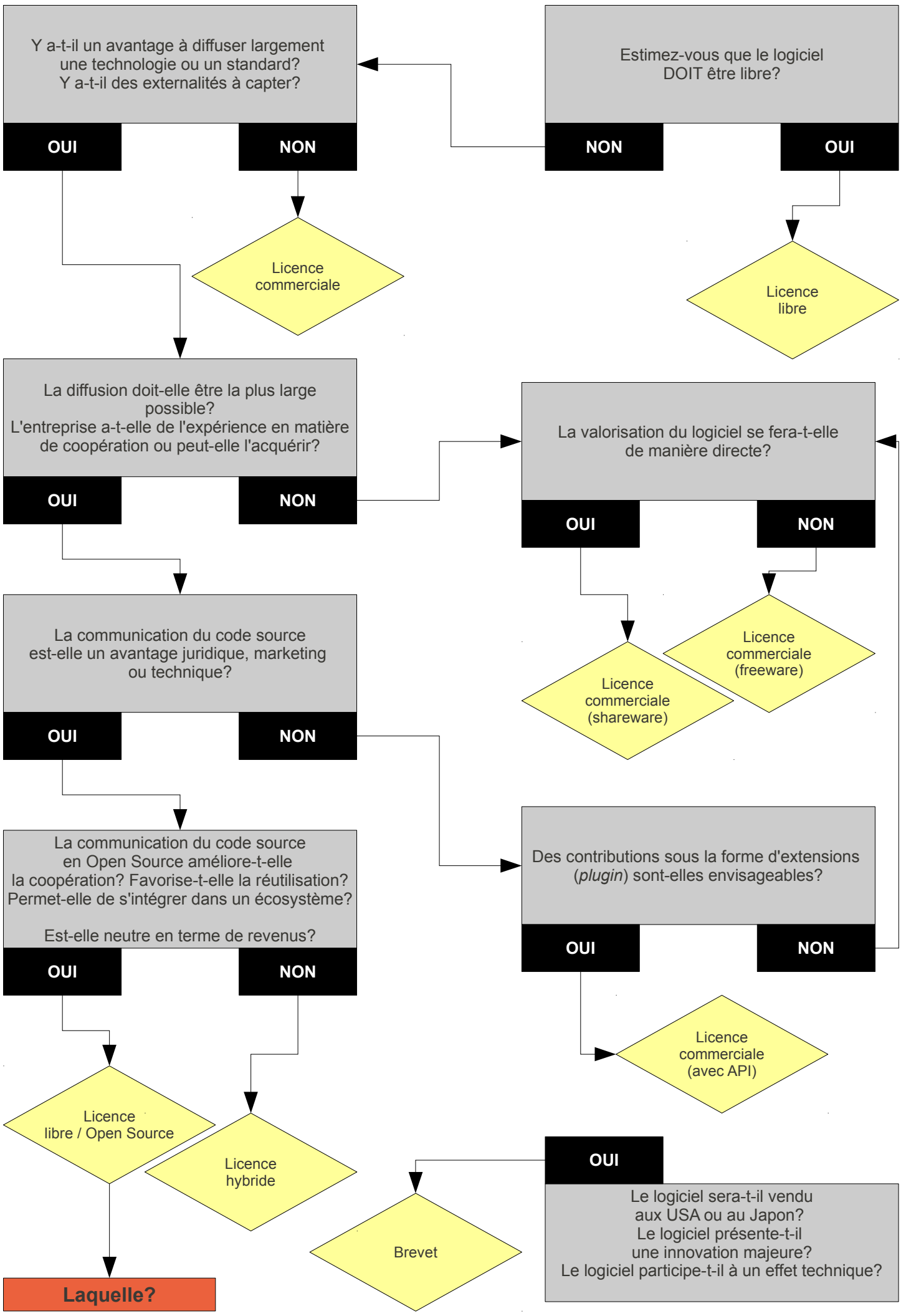
- Il s'agit d'un schéma simplifié, applicable, par exemple, à une PME.
 - Il est conçu pour être compréhensible et communicable!
- Il n'est pas réductible à la seule valorisation en logiciel libre.
 - La diffusion sous licence commerciale est prise en compte.
 - Les modèles d'innovation ouverte sont intégrés.
 - La compatibilité avec d'éventuels brevets logiciels est par exemple traitée.
 - Non, nous ne débattons pas de brevets logiciels ;-)!

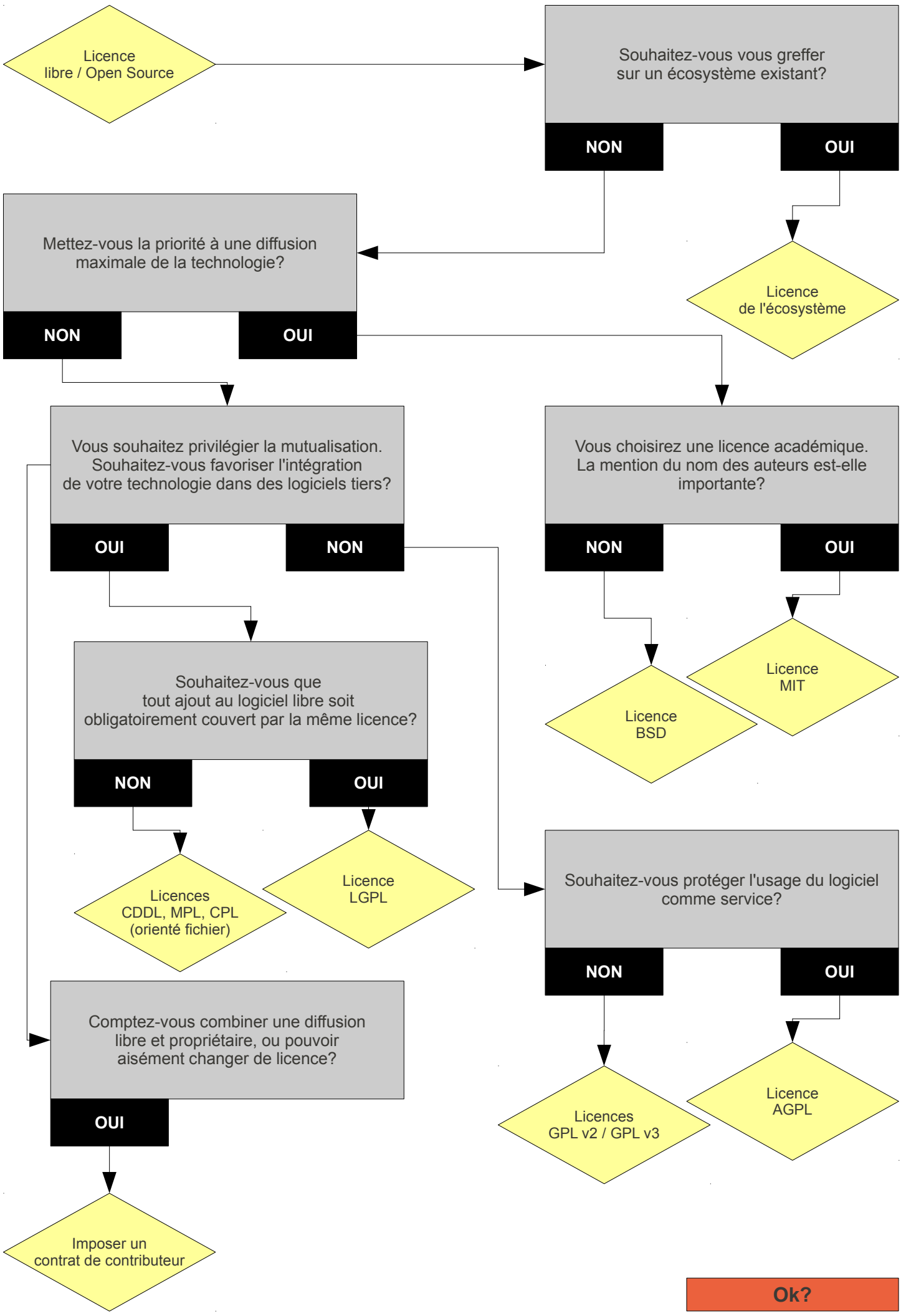
• Comment est structuré ce schéma de valorisation?

- Point de départ: une entreprise édite un logiciel.
 - Etape 1: choix du mode de diffusion
 - Faut-il choisir une diffusion sous licence propriétaire, hybride ou libre?
 - Etape 2 (si le mode libre est retenu): choix de la licence.
 - Etape 3: vérification de contraintes spécifiques.

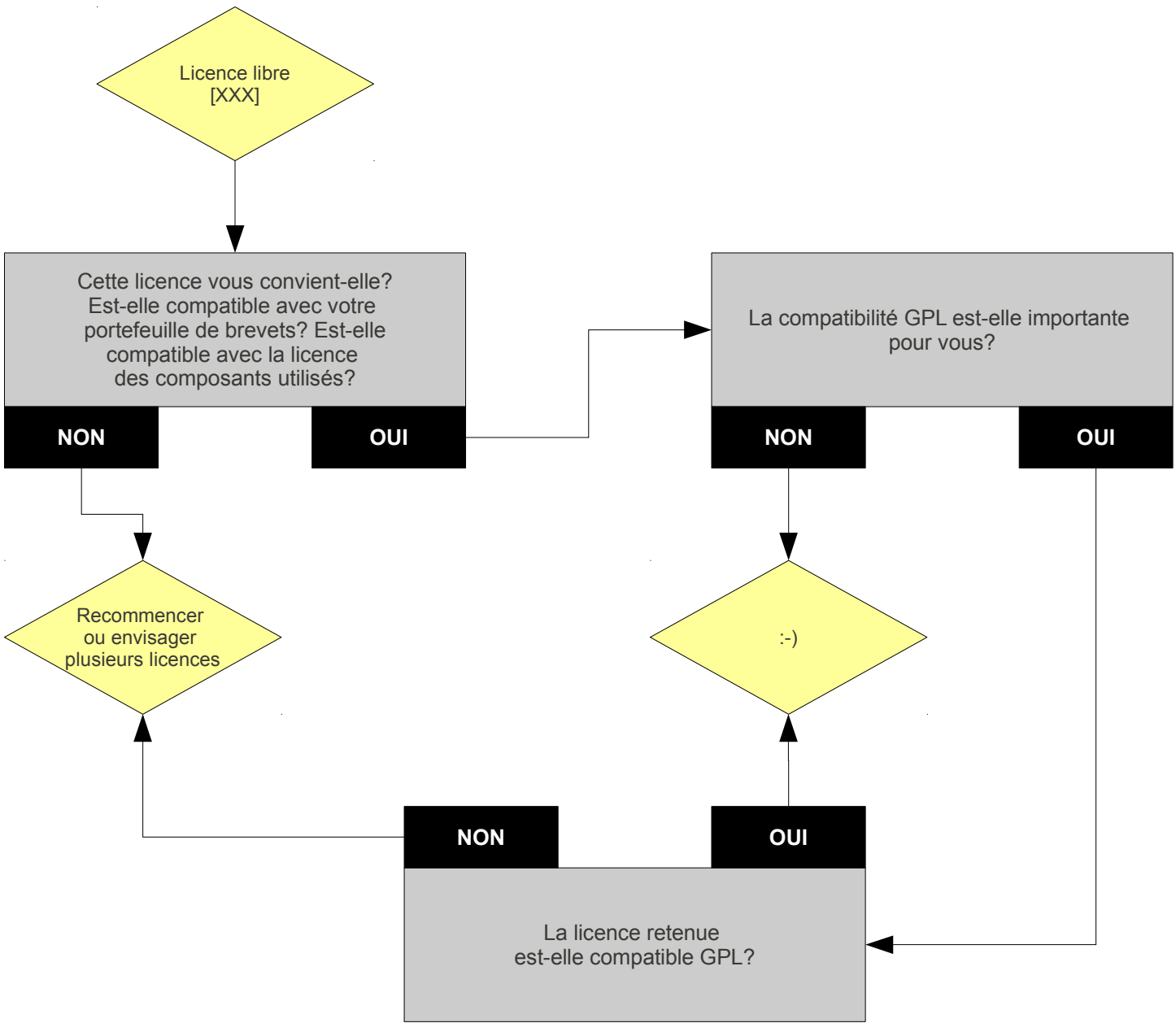
• Comment choisir le schéma de valorisation d'un logiciel?

- Voir schémas (PDF).
- Trois parties:
 - Choix du mode de diffusion.
 - Choix de la licence libre.
 - Vérification de contraintes spécifiques.





Ok?



Conclusion et discussion

Conclusion

- Grande diversité de modèles d'affaires permettant la valorisation des logiciels libres.
- Existence de différentes logiques d'"ouverture".
- Proposition d'une approche pragmatique à la fois:
 - complète sur le plan des schémas de valorisation libres,
 - ouverte à d'autres schémas de valorisation (modèles hybrides et propriétaires).
- Possibilité de découvrir certaines notions en parcourant le schéma.

Questions?

Merci pour votre attention!

Des questions ?

Quelques sources

• Communications (liste partielle)

- Robert Viseur (2010). Le modèle économique des entreprises Open Source. Forum e-business, Charleroi, 10 juin 2010. URL: <http://www.robertviseur.be/download/rv-solutionsopensource2010.pdf> .
- Robert Viseur (2010). "La co-crédation, ou comment innover avec le client?". Les Midis de l'Innovation. Centre d'Entreprise Héraclès. Gosselies, 26 mai 2010.
- Robert Viseur (2010). "Logiciels libres et concurrence". Colloque "Logiciels libres, une fenêtre ouverte sur l'avenir ?". SPF Economie, 12 mars 2010. URL: <http://www.robertviseur.be/download/mineco-2010-economie-rv.pdf>
- Robert Viseur (2009). "Quand valoriser en open source ?". Conférence "Open The Source: Opportunités des logiciels libres". Gosselies, 26 novembre 2009.
- Robert Viseur (2008). "Accompagner les entreprises vers les modèles d'affaires du logiciel libre". Rencontres Mondiales du Logiciel Libre 2008. Mont-de-Marsan, 1 juillet 2008.
- Robert Viseur (2007). "Les modèles d'affaires du Libre". Rencontres Mondiales du Logiciel Libre 2007. URL: <http://www.logiciellibre.net/download/rml2007-rv-business.pdf>
- Matthieu Farcot & Robert Viseur (2007). "YAME in the KBE! Yet Another Mutualist Ecosystem". 12ème Conférence de l'Association Information et Management. 19 juin 2007, Lausanne.
- Robert Viseur (2003). "Aspects économiques et business models du Logiciel Libre". Journée Logiciel Libre. CETIC, 11 septembre 2003.

• Ressources utiles

- François Elie (2009). Economie du logiciel libre. Eyrolles.
- AFUL (2008). Dossier modèles économiques liés aux logiciels libres. AFUL. URL: <http://aful.org/media/document/modeles-economiques.pdf> .
- APRIL (2007). Les modèles économiques du Logiciel Libre. APRIL. URL: <http://www.april.org/files/documents/200712-modeles-economiques.pdf> .
- Demil B. & Lecocq X. (2003). Comment exploiter brevets et marques ?; L'Expansion Management Review, juin 2003, p88-95.
- Laure Muselli (2007). "Les licences informatiques : un outil de modulation du régime d'appropriabilité dans les stratégies d'ouverture. Une interprétation de la licence SCSL de Sun Microsystems". 12ème Conférence de l'Association Information et Management. juin 2007, Lausanne.

Contact

Ir Robert VISEUR

Téléphone: +32(0)479660876

Courriel: *robert.viseur@ecocentric.be*

WWW: *http://www.robertviseur.be/*

CETIC: *http://www.cetic.be/*

FPMs: *http://mi.fpms.ac.be/*